

Côte-Nord et Archipel-de-Mingan: jusqu'au bout de la 138



CIRCUITS ACCOMPAGNÉS



voyages
bellevue
escapades en autocar



Groupe
Voyages Québec

Description du forfait

Cet été, partez à la découverte des attraits incontournables de la Côte-Nord. Découvrez surtout ses différentes communautés amérindiennes, industrielles ou maritimes qui sont confrontées à des réalités nordiques bien différentes des grands centres. Un accueil chaleureux vous attend. Laissez-vous charmer par la route du Littoral, ses charmants villages et ses magnifiques paysages, de Baie-Comeau à Havre-St-Pierre. Découvrez la Minganie et le parc national de l'Archipel-de-Mingan : plus de 1 000 îles et îlots côtiers aux formations rocheuses surprenantes. Soyez dépaysé, tout en restant au Québec. N'attendez plus et venez découvrir cette magnifique région!

Les points forts

- Un voyage unique au cœur de communautés éloignées et difficiles d'accès
- La faune et la flore, l'immensité du territoire
- Le charme des villages côtiers de la route 138 et la découverte de l'archipel de mingan

Itinéraire

J 1 | Départ vers Baie-Comeau

AM : Trajet vers la Côte-Nord en passant par la région de Charlevoix. La route du littoral du fleuve Saint-Laurent permet d'admirer de charmants villages et des paysages à couper le souffle. D/S

J 2 | Baie-Comeau

AM : Tour de ville de Baie-Comeau, ville fondée en 1937, sous l'impulsion du colonel Robert McCormick du Chicago Tribune, afin de mettre sur pied une usine de pâtes et papiers pour l'approvisionnement de ses journaux. Visite du site jardin des glaciers, une expérience multimédia relatant 2 000 ans d'histoire au cœur de la thématique des glaciers. À quelques minutes du centre-ville de Baie-Comeau, découvrez Manic-2 et le domaine fascinant de l'hydroélectricité. PD/D

J 3 | Baie-Comeau - Sept-Îles

AM: Visite du Village Forestier d'Antan de Franquelin qui témoigne du patrimoine forestier de la Côte-Nord et qui permet la découverte de cette industrie et des conditions de vie des bûcherons en forêt entre 1916 et 1960. Trajet vers Sept-Îles, ville industrielle, mais aussi reconnue pour ses plages magnifiques. PM: Tour de ville de Sept-Îles pour découvrir le parc du Vieux-Quai et la communauté innue de Uashat-mak-Mani-Utenam. Visite du Musée Régional de la Côte-Nord et découvrez le riche patrimoine innu et québécois de la Côte-Nord au travers de plusieurs expositions abordant les domaines de l'archéologie, de l'ethnologie, des sciences naturelles, de la photographie et des beaux-arts. PD/D

12 au 18 juillet 2021

1177\$

par pers. | occ. double



Ce forfait inclut

- Transport en autocar de luxe
- Hébergement pour 6 nuits
- 16 repas
- Services d'un guide accompagnateur
- Services de guides locaux
- Activités au programme
- Tour de ville de Baie-Comeau
- Visite de l'église Sainte-Amélie
- Visite du Jardin des glaciers
- Visite de la centrale hydroélectrique Manic-2
- Tour de ville de Sept-Îles
- Découverte de la communauté innue de Uashat mak Mani-Utenam
- Visite du Musée régional de la Côte-Nord
- Arrêt à l'église de Rivière-au-Tonnerre
- Arrêt à la Maison de la Chicoutai
- Croisière dans le parc national de l'Archipel-de-Mingan
- Visite guidée d'une île
- Tour d'orientation de Natashquan
- Taxes, FICAV et frais de service

Points d'embarquement

Hébergements

J 4 | Sept-Îles - Havre-Saint-Pierre (2 nuits)

AM : Trajet vers Havre-Saint-Pierre, une route longeant la côte parsemée de petits villages de pêcheurs. En chemin, arrêt au village de Rivière-au-Tonnerre afin d'y découvrir son église unique et de goûter à quelques produits de la Maison Chicoutai. PM : Croisière dans le parc national de l'Archipel-de-Mingan; visite guidée d'une île pour admirer les monolithes aux formes impressionnantes. Installation à l'hôtel d'Havre-Saint-Pierre pour deux nuits. PD/D/S

J 5 | Havre-Saint-Pierre - Natashquan - Havre-Saint-Pierre

AM : Trajet vers Natashquan, ville reconnue pour l'accueil chaleureux de ses habitants et comme étant la ville natale du célèbre Gilles Vigneault. En chemin, arrêt à la Baie-Johan-Beetz, village situé au cœur de la taïga et reconnu pour sa magnifique maison au toit rouge qui a été habitée par le naturaliste belge Johan Beetz. PM: Tour d'orientation de Natashquan sur la promenade piétonnière de bois et découverte des Magasin des Galets qui étaient autrefois un site consacré aux activités de pêche à la morue et qui est maintenant un site patrimonial qui met en valeur l'histoire de Natashquan. Retour vers Havre-Saint-Pierre. PD/D/S

J 6 | Havre-Saint-Pierre - Baie-Comeau

AM: Trajet vers Baie-Comeau. PM: Arrêt à la distillerie Vent du Nord pour une visite et dégustation de leur gin rempli de saveurs uniques à la Côte-Nord. Installation à l'hôtel de Baie-Comeau en fin de soirée. PD/S

J 7 | Baie-Comeau - Tadoussac - Retour

AM: Trajet vers Tadoussac. Visite du Centre d'interprétation des mammifères marins pour explorer l'univers fascinant des baleines. Plusieurs vidéos, effets sonores, jeux et squelettes vous feront découvrir les mammifères uniques qui habitent le fleuve Saint-Laurent. Retour vers la maison. PD/D

Prix

Date	Occupation	Prix regulier
12 au 18 juillet 2021	Double	1177 \$
	Triple	1155 \$
	Quad	1132 \$
	Simple	1537 \$

Baie-Comeau : Comfort Inn ou Travelodge
Sept-Îles : Quality Inn
Havre-Saint-Pierre: Hôtel Motel du Havre

*Ces hôtels sont à titre indicatif seulement et peuvent changer en tout temps pour un hôtel similaire.

Informations supplémentaires

**CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE Les champs électriques et magnétiques présents dans les centrales peuvent nuire au fonctionnement normal des stimulateurs cardiaques. Par prudence, nous ne permettons pas la partie de la visite se déroulant en centrale, aux porteurs de stimulateurs cardiaques. De plus, vous devez avoir une pièce d'identité reconnue avec photo pour les visites des installations d'Hydro-Québec. N.B: POUR DES RAISONS TECHNIQUES, L'ITINÉRAIRE, AINSI QUE LE DÉROULEMENT DE CHAQUE JOURNÉE, PEUVENT ÊTRE MODIFIÉS. LE KILOMÉTRAGE ET LES DURÉES MENTIONNÉS SONT DONNÉS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. Offre valide jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire gouvernementale. « Notre agence s'est engagée à respecter et faire respecter toutes les mesures et consignes émises par l'Institut national de la santé publique du Québec, lesquelles sont intégrées à notre plan d'intervention face à la Covid-19. Les prestataires de services utilisés dans les forfaits Explore Québec ont aussi signé cet engagement à se conformer aux mesures sanitaires. Il est de notre responsabilité de s'assurer que les prestataires de services soient ouverts au moment du voyage du client. L'agence se réserve le droit de modifier les forfaits advenant la fermeture ou la non-réouverture de prestataires inclus initialement, en proposant aux clients des solutions équivalentes. » Pour toutes transactions Explore Québec: Tel qu'exigé par les autorités gouvernementales, une preuve de résidence du Québec sera exigée au moment de la réservation. Par exemple : Permis de conduire, Facture d'Hydro-Québec, compte de taxes, facture de cellulaire...SVP envoyer à cette adresse : secure@gvq.ca Veuillez noter que pour bénéficier du rabais Explore Québec, un minimum de deux nuitées et de deux activités approuvées par le Ministère du Tourisme est requis.

Ce forfait n'inclut pas

- Assurances personnelles
- Repas ou boissons non mentionnés
- Pourboires
- Manutention d'une valise par personne



frais, tout document exigé par les autorités gouvernementales.

15. RESPONSABILITÉ DU VOYAGEUR

Expulsion :

Tout Voyageur qui s'inscrit sur un Voyage de GVQ accepte les conditions et politiques de GVQ et/ou du fournisseur de prestation. Dans le cas où un Voyageur aurait (1) une condition préjudiciable ou problématique, (2) une conduite préjudiciable, ou (3) une conduite déplacée envers les représentants et les employés de GVQ, les autres Voyageurs et usagers, les fournisseurs de prestations ou de biens, les représentants des fournisseurs de prestations ou de biens ou tout tiers, le Voyageur pourra être expulsé de toute prestation touristique ou de tout Voyage de groupe, soit par un représentant de GVQ et/ou un représentant du fournisseur de prestation et ce, sans aucun avis préalable si la gravité des gestes ou de la situation le justifie. Le Voyageur expulsé n'aura droit à aucun remboursement par GVQ ni par le fournisseur de prestation et devra assumer seul tous les frais occasionnés par sa conduite ou condition, dont les frais de transport, de subsistance et d'hébergement supplémentaires pour son séjour ou son rapatriement.

Refus de service :

GVQ et les fournisseurs de prestations touristiques pourront refuser de fournir un service à tout Voyageur qui, notamment, ne se présente pas à l'heure requise pour pouvoir bénéficier du service, qui met en danger la sécurité du public, qui, de l'avis du fournisseur de prestation, pourrait encourir un risque pour lui-même, ou pour les tiers en participant à une prestation touristique, qui pourrait mettre en péril le bon déroulement d'une prestation touristique, qui n'a pas les documents requis pour bénéficier d'une prestation touristique ou dont les documents sont non-conformes, qui transporte des bagages non-conformes, qui transporte tout objet, bien, ou substance interdite ou réglementée, qui contrevient ou paraît contrevioler à une norme, un règlement ou une législation applicable ou qui n'a pas payé les coûts totaux des prestations touristiques. Le Voyageur n'aura droit à aucun remboursement si une prestation touristique lui est refusée pour l'un ou l'autre des motifs précités.

Condition physique et psychologique :

Le Voyageur a l'entière responsabilité d'évaluer ses conditions physique et psychologique afin de s'assurer de pouvoir participer en toute sécurité et d'être suffisamment autonome pour participer aux différentes prestations touristiques. Au besoin, le Voyageur doit s'adresser à un professionnel de la santé pour confirmer ses aptitudes à prendre part à une prestation touristique. GVQ se réserve le droit de questionner le Voyageur sur son aptitude à prendre part à une prestation touristique et à requérir l'obtention des preuves d'aptitudes d'un professionnel de la santé approprié pour pouvoir participer à une prestation touristique.

Si un Voyageur doute d'avoir les capacités requises pour effectuer une activité ou participer à une prestation touristique, il doit en aviser sans délai le représentant de GVQ et/ou le représentant du fournisseur et s'abstenir d'effectuer l'activité ou de participer à la prestation touristique.

Particularités quant aux Voyages Actifs et/ou Sportifs

Les prestations touristiques de type actif et sportif sont généralement accessibles à tout Voyageur en bonne condition physique et en bonne santé, et ne requièrent pas une forme physique exceptionnelle (voir www.gvqactif.ca) ni des connaissances techniques particulières, mais tout Voyageur doit être prêt à fournir un effort physique raisonnable en relation avec les prestations touristiques choisies.

Médicaments :

Le Voyageur a la responsabilité de prévoir une quantité suffisante de tous les médicaments nécessaires durant les prestations touristiques et de les transporter avec lui en tout temps. Le Voyageur a la responsabilité d'avoir en main toute la documentation requise pour pouvoir transporter des médicaments d'ordonnance.

Pour toute question relative aux vaccins, aux médicaments et aux risques pour la santé que pourrait comporter la visite de certains pays ou régions, le Voyageur doit communiquer directement avec la clinique du voyageur de sa région ou un professionnel de la santé approprié. GVQ et ses fournisseurs se dégagent de toute responsabilité relativement à ces informations et aux risques qui peuvent être encourus relativement aux vaccins, médicaments ou visites de certains pays ou de certaines régions. Les représentants de GVQ et leurs fournisseurs ne sont pas autorisés à offrir aucun soin particulier ni d'assistance médicale et GVQ ne prend aucune responsabilité concernant le transport et la gestion des médicaments du Voyageur.

Demandes ou besoins spéciaux :

Le Voyageur nécessitant des soins, une assistance, des équipements ou un traitement particulier doit en aviser GVQ avant l'achat ou la réservation puisque certaines prestations doivent être réservées à l'avance et que certaines prestations touristiques peuvent ne pas être adaptées ou disponibles selon les besoins particuliers d'un Voyageur. GVQ se réserve également le droit de refuser toute réservation ou inscription d'une ou de plusieurs personnes, sans avoir à fournir de motif.

GVQ n'a aucune accréditation ni les compétences pour les voyages nécessitant une attention particulière telles que, sans s'y limiter, une déficience visuelle, physique, psychologique ou pour tout autre besoin spécifique et ne peut accepter l'inscription du Voyageur.

À la réservation, le Voyageur est responsable d'aviser son conseiller en voyage de tout défi de mobilité, état de santé précaire, etc., afin que les informations soient transmises au fournisseur, mais ne peuvent être garantis par GVQ car ils sont à la discrétion du fournisseur de prestations touristiques et la décision finale leur revient. Il en est de même pour toute demande ou besoin spécial comme un étage, une vue, une alimentation spécifique, un lit d'appoint, un frigo, etc. Des frais additionnels peuvent être exigés et sont payables directement sur place ou avant le départ. Pour les réservations via les différents sites web de GVQ, il est obligatoire de formuler de telles demandes ou besoins spéciaux dans la section « Message ».

Allergies et intolérances :

Le Voyageur est responsable d'aviser son conseiller en voyage, au moment de la réservation ou le plus rapidement possible, de toute allergie, intolérance, diète spécifique, etc., afin que les informations soient transmises au fournisseur, mais sans

la responsabilité de GVQ se limite spécifiquement au prix du Voyage. Tout Voyageur qui croit avoir une réclamation contre GVQ ou un tiers en lien avec l'exécution des prestations touristiques doit, dans les quatorze (14) jours suivant la fin des prestations touristiques, adresser une plainte écrite détaillée par courriel au sac@gvq.ca ou par la poste, sous pli recommandé à Groupe Voyages Québec, 1000 – 2525, Boulevard Laurier, Québec, Québec, G1V 2L2. GVQ y donnera suite dans les meilleurs délais. A noter que les fournisseurs de GVQ ont chacun leurs politiques quant aux dommages subis durant les prestations touristiques. Il est de la responsabilité du Voyageur de prendre les dispositions nécessaires pour acheminer les plaintes ou réclamations aux fournisseurs dans les délais et conditions requis par ceux-ci.

Les prestations touristiques payées mais non reçues pourraient être remboursées par le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages. Il est administré par l'Office de la protection du consommateur. Il s'agit d'une protection financière destinée au Voyageur. Renseignez-vous au <https://www.opc.gouv.qc.ca/ficav/> gouvernementale ou

toutefois les garantir puisque la décision finale revient au fournisseur de prestations.

Femmes enceintes :

Certaines destinations peuvent comporter des risques spécifiques pour les femmes enceintes, celles qui pourraient le devenir ou pour leur enfant à naître. De plus, certaines restrictions pourraient s'appliquer aux femmes enceintes. Il est de la responsabilité du Voyageur de s'informer des risques et restrictions spécifiques. GVQ n'assumera aucune responsabilité relativement à de tels risques et il appartient au Voyageur de prendre les précautions nécessaires. Il est également de la responsabilité du Voyageur de déclarer toute grossesse à GVQ.

16. ASSURANCE VOYAGE

Afin de voyager en toute tranquillité d'esprit, GVQ recommande au Voyageur de prendre une assurance couvrant les risques avant, pendant, et après le voyage, pour tout Voyage hors de son lieu de résidence ; il est possible de s'en procurer auprès de l'un de nos conseillers ou d'un agent de voyage. GVQ décline toute responsabilité envers tout Voyageur sans assurance voyage.

Si le Voyageur dispose d'une assurance avec sa carte de crédit ou toute autre assurance personnelle, il est de sa responsabilité de vérifier les conditions et les montants de couverture ainsi que le nombre de jours couverts et, au besoin, de prendre une assurance complémentaire.

Particularités quant aux Voyages Actifs et/ou

Sportifs

Dans le cadre des Voyages actifs et/ou sportifs, il est important de valider que la couverture d'assurances médicales couvre le sport pratiqué.

GVQ conseille fortement au Voyageur de se procurer une assurance couvrant les risques généralement associés aux voyages sportifs tels que : assurance-vie, frais médicaux et d'hospitalisation, perte et/ou vols de bagages, assurance-annulation, évacuation, assurance accident.

Tous les Participants aux Voyages actifs et/ou sportifs devront signer un document de décharge de responsabilité obligatoire du fournisseur de prestation; celui-ci devra être lu et signé. Pour les mineurs, le consentement signé et la présence d'au moins un parent est exigé. Tout Participant majeur et les parents des Participants mineurs acceptent les risques liés à la pratique de tels sports dans des conditions normales de pratique.
en tout temps.